



PROCÈS-VERBAL Conseil d'Ecole de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Séance du 13 Mai 2014

Dix-huit membres du Conseil sur trente étaient présents, huit procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS
M. Christian FORESTIER (procuration à Mme Lydie PFANDER-MENY)
M. Didier PERRAULT
Mme Lydie PFANDER-MENY
Mme Claude VALTAT (procuration à M. Didier PERRAULT)

Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :

M. Frédéric DEBEAUFORT M. Jean-François GIRET Mme Anne GIROLLET (procuration à M. Jean-François GIRET) Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Mme Annie VINTER) Mme Annie VINTER

Membre représentant le Conseil Régional de Bourgogne :

M. Hamid EL HASSOUNI (procuration à M. Frédéric DEBEAUFORT)

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés Mme Dominique BOURGEON-RENAULT M. Hervé DUCHENE

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs Mme Nathalie CHARVY M. Jake MURDOCH

Collège C : Autres enseignants et formateurs
M. Patrice CARRIERE (procuration à M. François CREUZET)
Mme Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Education nationale Mme Dominique GUIDONI – STOLTZ M. Michel BOURGEOIS

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN (Procuration à Mme Séverine DELEPIERRE à partir de 13 H 05) Mme Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers :

M. François CREUZET

Ecole supérieure du professorat et de l'éducation Services centraux Bâtiment « Pôle AAFE » Esplanade Erasme - 21000 DIJON Tél. 03 80 39 54 54 espe.u-bourgogne.fr



Mme Claudia FAUQUEUR M. Clément LEGROS

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Eric PREDINE (procuration à Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS) Mme Claire TOURMEN (procuration à M. Jake MURDOCH)

Invités :

Mme Claire CACHIA
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Elsa LANG-RIPERT
M. Julien MARLOT
Mme Jacqueline MOREAU
Mme Sophie MORLAIX
Mme Véronique PARISOT
Mme Joëlle SOTTY

Ordre du jour

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 Mars 2014
- 2 Approbation du règlement intérieur de l'ESPE
- 3 Composition des conseils de perfectionnement
- 4 Répartition du BQR
- 5 Sortie d'inventaire matériel du site de Nevers
- 6 Dispositif préparation concours
- 7 Renouvellement convention Volgograd
- 8 Adhésions individuelles à des associations professionnelles du département CIPE
- 9 DOM 2014
- 10 Questions diverses

M. Christian FORESTIER, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, étant absent, la présidence du Conseil d'Ecole est confiée au doyen des membres désignés par le Recteur. Après s'être assuré du quorum, Mme Lydie PFANDER-MENY ouvre la séance.

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 6 Décembre 2013

Concernant le point 10 relatif aux bourses de soutien à la mobilité internationale des étudiants, Mme Nadine WARGNIER demande le remplacement des paragraphes 5 et 7 et propose : Paragraphe 5 : "Mme Nadine WARGNIER regrette que M. JAY, en charge du dossier, n'est pas été invité à le présenter, ce qui aurait permis de comprendre montant et répartition des sommes allouées. Sans connaître les éléments qui ont conduit à cette répartition, il est difficile d'examiner un tel document."

Paragraphe 7 : "Le Président accepte de mettre cette proposition au vote pour ne pas bloquer le système".

Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

Après prise en compte des modifications apportées par Mme Nadine WARGNIER, le procèsverbal de la séance du 14 Mars est approuvé à l'unanimité (vingt-six voix pour) des membres présents ou représentés.



2 - Approbation du règlement intérieur de l'ESPE

Compte tenu d'un nombre important de modifications demandées, le règlement intérieur n'avait pas été voté lors de la précédente séance. Suite à leur intégration, une nouvelle version a été proposée aux membres du Conseil d'Ecole le 18 Avril. A ce jour, aucun retour n'a été enregistré.

Mme Nathalie CHARVY intervient et apporte un commentaire d'ordre général : "Le conseil de perfectionnement émet des conseils et des recommandations transmis au COSP et au CE. Or, le COSP et le CE sont eux-mêmes des organes consultatifs. Ils se saisissent donc des conseils des conseils de perfectionnement et en émettent à leur tour. Tout d'abord, il y a dilution des responsabilités liée à l'empilement des différentes structures et puis globalement il est à noter la sous-représentation des personnels dans la mesure où finalement les élus siègent uniquement au Conseil d'Ecole. La question est de savoir qui préside aux destinées des personnels, en tout cas, ce ne sont pas les personnels concernés. Que va-t-il se passer en terme de motivations et d'investissement des personnels ? C'est fort dommageable pour l'avenir de l'ESPE et pour l'avenir de la formation des enseignants".

Mme Nadine WARGNIER remarque que dans la précédente version, la liste d'éléments sur lesquels le Directeur pouvait consulter le Conseil d'Ecole en formation Restreinte était plus longue.

Mme Sophie MORLAIX indique que l'université a vérifié les prérogatives reconnues au Conseil d'Ecole Restreint. La liste a donc été modifiée en ce sens.

Par ailleurs, Mme Nadine WARGNIER signale que le conseil de perfectionnement "adaptation scolaire aux situations de handicap est annoté" formation 2nd degré alors qu'il peut s'agir du 1er ou du 2nd degré.

Mme Lydie PFANDER-MENY propose de le libeller "formation adaptation scolaire aux situations de handicap".

Par rapport aux conseils de perfectionnement, Mme Sophie MORLAIX signale que les périmètres des CPER "formation éducation-formation " et "formation ingénierie des métiers de la culture" ont été modifiés. Dans la précédente version du règlement intérieur, tous les masters portés par l'IUP Diderot avaient été regroupés dans un conseil de perfectionnement et le master recherche en éducation avait été affecté à un autre conseil de perfectionnement. Or, il semblait plus logique de regrouper dans un même conseil de perfectionnement tous les masters appartenant à la même mention « éducation formation », c'est à dire les deux masters de Diderot (« Pilotage des systèmes éducatifs » et « conseiller consultant responsable formation ») et le master recherche en éducation, ces trois masters ayant des cours et des intervenants communs, et d'avoir un conseil de perfectionnement propre au master ingénierie des métiers de la culture qui est un peu plus spécifique.

Mme Lydie PFANDER-MENY propose de passer à l'adoption du règlement intérieur.

Mme Dominique STOLTZ intervient pour une explication de vote :

"Compte tenu du fait que nous considérons avoir fait avancer le dossier par notre réflexion et compte tenu également de la remarque de Mme CHARVY, nous nous abstiendrons de l'approbation de ce règlement intérieur de l'ESPE, en ce qui concerne les élus de la FSU".



Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

- > 7 (sept) abstentions
- ➤ 19 (dix-neuf) voix pour

Le règlement intérieur de l'ESPE est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés, après suppression de la mention "second degré" à l'article 28, ligne : "formation adaptation scolaire aux situations de handicap".

3 - Composition des conseils de perfectionnement

Mme Dominique STOLTZ fait remarquer qu'aucun document abordant ce point n'a fait l'objet d'une transmission aux membres du Conseil d'Ecole. Pour être reconnus dans le rôle d'élus, il est très important qu'ils soient destinataires de toute information, même 2 jours avant la tenue du conseil. Ils ne doivent pas découvrir les éléments en séance comme aujourd'hui.

Mme Sophie MORLAIX présente brièvement le rôle et la composition des conseils de perfectionnement.

Initialement limités aux masters MEEF, les conseils de perfectionnement ont finalement été créés pour l'ensemble des masters portés par l'ESPE. Ils doivent permettre l'amélioration des plans de formation. Ils ont pour objectif de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions devant le conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Ils émettent des conseils et des recommandations qui sont transmis au COSP et soumis au Conseil d'Ecole.

Il y a une réelle volonté d'y associer tous les acteurs directement concernés par les formations, à savoir des enseignants et enseignants-chercheurs mais également des représentants de l'académie ou des représentants des organismes ou entreprises.

Les conseils de perfectionnement sont composés d'un minimum de sept membres et d'un maximum de onze membres en dehors des invités :

- un co-responsable de parcours
- le coordonnateur disciplinaire si il existe, notamment pour les Masters MEEF 2nd degré
- 1 à 6 enseignants et/ou enseignants-chercheurs et/ou formateurs de terrain intervenant dans la formation (disciplinaire et transversale)
- 1 à 2 représentants de l'académie de Dijon, des organismes ou entreprises directement concernés par la formation
- 1 à 2 représentants des étudiants

Des invités permanents ou ponctuels peuvent être associés aux travaux des CPER.

Chaque responsable de maquette, ainsi que le Rectorat, ont été contactés afin de proposer une liste de noms soumise au COSP. Douze conseils de perfectionnement ont été créés. Leur composition (cf. Annexe 1), validée par les membres du COSP le 7 Mai, a été arrêtée dans la concertation. Les 10 premiers se rapportent aux masters portés par le département MEEF. Le 11ème regroupe 3 masters appartenant à la mention « éducation formation », et le dernier conseil de perfectionnement est un conseil de perfectionnement relatif au mastere « ingénierie des métiers de la culture ». Tous les CPER vont se réunir au moins 1 fois avant la fin juin.



Mme Sophie MORLAIX apporte les précisions suivantes :

- dans certains conseils (EPS, Master EDH), le président n'est pas encore désigné mais le sera lors de la 1^{ère} réunion courant juin.
- dans le conseil de perfectionnement du 1^{er} degré, les responsables de sites ont été associés, ce qui explique le nombre important d'invités.
- pour tous les masters 2nd degré, l'ESPE a retenu le principe d'inscrire en tant qu'invités permanents, le responsable du 2nd degré du département MEEF, M. Thierry HOHL, et la responsable des enseignements transversaux, Mme Lucie CORBIN, de façon à obtenir une harmonisation des décisions prises.
- le Master EDH est un master formation continue qui n'a pas fonctionné cette année. Le conseil de perfectionnement permettra de l'améliorer et d'adapter l'offre de formation.
- dans les conseils de perfectionnement "Documentation", "EPS" et "Lettres", les représentants étudiants seront désignés en septembre.

Mme Dominique STOLTZ aimerait savoir s'il y a eu des propositions de formateurs de terrain, notamment pour le 1er degré, et sur quelle base ont été choisies les personnes, le règlement intérieur autorisant le choix, le tirage au sort...

Mme Sophie MORLAIX indique que le tirage au sort n'a pas été nécessaire. Chaque responsable de maquette a fait un appel à candidatures. Lorsqu'il y a eu un choix à faire, la 1ère personne de la liste a été inscrite, les suivantes ont été enregistrées en tant qu'invités permanents. La même procédure a été appliquée avec les personnes désignées par le Rectorat et les personnes contactées directement par les présidents des CPER, de sorte que ce soit le plus démocratique possible.

M. Didier PERRAULT souligne que les corps d'inspection du second degré souhaitaient être associés aux travaux des CPER et ont également été enregistrés en tant qu'invités permanents.

Concernant le 1^{er} degré, M. François CREUZET demande s'il est envisageable d'inscrire un deuxième étudiant M1 en septembre et aimerait des précisions sur le renouvellement de ces conseils.

Mme Sophie MORLAIX répond que l'inscription d'un second étudiant est possible dans la mesure où le total des membres est inférieur à 11. Sur le collège « étudiants », un renouvellement régulier est bien sûr nécessaire mais la composition des conseils de perfectionnement doit conserver une certaine stabilité pour préserver cohésion et mémoire.

Mme Nathalie CHARVY note la rapidité dans laquelle la demande de participation à ces CPER s'est effectuée. Les personnels de l'ESPE découvrent à peine le règlement intérieur et n'ont pas compris les enjeux de ces CPER. Dans ce contexte d'année transitoire, il est prématuré d'arrêter une structure alors que les tenants et les aboutissants ne sont pas encore tout à fait connus. Pour en assurer la pérennité, n'est-il pas envisageable qu'un nouvel appel à candidatures soit lancé pour renouveler en partie les conseils à la fin de l'année prochaine ? D'autre part, les membres élus peuvent-ils être informés de la tenue de ces différents conseils et peuvent-ils y siéger en tant que personnes invitées ?



Mme Sophie MORLAIX considère que, sur l'initiative du président du conseil de perfectionnement, et pour assurer une certaine stabilité, une modification d'un ou deux membres est possible. Par contre, elle n'est pas favorable à une refondation complète des CPER l'année prochaine. Quant à accepter des représentants des élus en tant qu'invités permanents, Mme Sophie MORLAIX estime que la décision revient à chaque président des conseils de perfectionnement.

Mme Annie VINTER attire l'attention de la Directrice de l'ESPE en précisant que tous les conseils de perfectionnement, obligatoires depuis 5 ans, sont des structures de travail et force de proposition, force de renouvellement. Par contre, les conseils où siègent des élus sont force décisionnelle. Chaque structure a sa propre fonction et il y a séparation des genres.

Mme Dominique STOLTZ fait remarquer qu'à sa connaissance, aucun texte, national ou académique, n'interdit aux représentants de personnel d'être invités dans ces conseils de perfectionnement.

Mme Annie VINTER précise que dans un conseil de perfectionnement un élu peut participer en tant qu'acteur de terrain, enseignant... Par contre, y introduire dans un deuxième temps des élus, ne correspond pas l'esprit des conseils de perfectionnement.

Mme Dominique STOLTZ souligne que, dans le cadre des discussions, les représentants du personnel peuvent apporter un regard, des propositions et prendre ensuite des décisions en tant qu'élus dans un conseil d'école. S'il y avait séparation des pouvoirs, les textes l'auraient mentionné. Or, certains élus font partie de ces CPER. Alors en quoi cet enrichissement n'autoriserait pas à répondre positivement à la demande de Mme CHARVY.

Mme Lydie PFANDER MENY souligne qu'aucun des propos ne sont contradictoires. Les conseils de perfectionnement vont se réunir d'ici fin juin pour préparer la rentrée. Ils pourront être évolutifs à la marge sur l'année prochaine pour respecter le principe de continuité et de stabilité.

Cette présentation ne donne pas lieu à la mise aux voix.

4 - Répartition du BQR

Ce dossier a été examiné en conseil scientifique le 7 Mai (cf. Annexe 2 - Composition du conseil scientifique). Les conclusions non pas été transmises aux membres du Conseil d'Ecole par manque de temps. Comme c'est la première fois que les résultats des travaux du conseil scientifique sont abordés en conseil d'école, Mme Sophie MORLAIX propose de faire un bref rappel.

Une des spécificités de l'ESPE de Bourgogne est d'avoir, en plus du Conseil d'Ecole et du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique, un Conseil Scientifique. Cet organe va permettre de définir des orientations stratégiques de recherche, d'impulser une dynamique de recherche interdisciplinaire sur les thématiques portées par l'ESPE, c'est à dire dans les domaines d'éducation, de formation, d'enseignement et de culture. Ce conseil scientifique est force de proposition pour des actions de partenariat et de coordination avec d'autres laboratoires, fédérations de recherche... Et enfin, ce conseil scientifique a la charge de répartir un financement BQR spécifique de 30 000 €.



En septembre dernier, l'ESPE a mis en place un certain nombre de groupes de travail et notamment un groupe de travail sur la recherche. Plusieurs thèmes de recherche ont ainsi été identifiés comme fédérateurs :

- l'identité professionnelle des enseignants du 1er degré jusqu'au supérieur et la professionnalisation des enseignants,
- la transmission des savoirs académiques et non académiques et l'individualisation des apprentissages,
- la didactique des disciplines,
- l'évaluation des politiques éducatives au sens large...

Il a donc été décidé de lancer un appel à projets en précisant qu'ils devaient fédérer les acteurs des différents départements de l'ESPE et que ce BQR pouvait être l'occasion de soutenir un projet de recherche ou une manifestation scientifique.

Le Conseil Scientifique s'est réuni une première fois et a établi un certain nombre de critères :

- ✓ qualité scientifique avec l'appartenance ou lien avec un laboratoire de recherche, intérêt pour la question de recherche, méthodologie
- √ innovation dans la question traitée et dans la méthodologie choisie,
- √ interdisciplinarité et fédération d'acteurs des différents départements de l'ESPE ou d'autres laboratoires ou éventuellement à l'international
- ✓ retombées scientifiques du projet
- √ retombées locales
- √ faisabilité du projet : le BQR étant annuel, les projets doivent être réalisables dans le temps imparti. La temporalité, la quotité de temps passé par chacun des membres engagés dans le projet sont des éléments importants.

Il a également été décidé que ce BQR pouvait financer :

- les vacations
- les frais de déplacement dans le cadre de missions notamment pour les collectes de données
- le matériel (<800 euros HT)
- le financement de journées d'études ou colloques
- l'aide à la publication
- l'aide la traduction d'articles

A l'issue de ce conseil scientifique dans lequel 5 projets avaient été présentés très brièvement, les porteurs ont été destinataires des différents critères retenus et informés qu'ils pouvaient revoir leur projet, le laisser en l'état ou ne pas poursuivre. Ils ont également été prévenus qu'un 2ème appel à projets, vraisemblablement en septembre, était envisageable.

Suite à cet échange, 4 porteurs de projet ont décidé de poursuivre et les dossiers ont été analysés le 7 Mai. Pour information, le 1er projet était un projet en philosophie de l'éducation d'une collègue isolée qui a finalement préféré ne pas le représenter compte tenu des critères énoncés.

Le second projet est un projet en didactique des sciences sur les conceptions scientifiques des élèves porté par Emmanuella FOUCHEREAU avec une demande de financement de 2 600 €.



Le conseil scientifique a donné un avis favorable et le projet va être financé sous réserve de précisions, notamment sur les vacations.

Ensuite, un projet porté par Guy LAPOSTOLLE sur les politiques de formation des enseignants, les dispositifs de formation, l'évolution des compétences et d'identité professionnelle, les effets produits sur les étudiants et les enseignants en formation, la construction professionnelle des étudiants. Le mérite de ce projet a été de fédérer les 4 départements de l'ESPE. Mais il manque de structure et le conseil scientifique a préféré réserver son avis en demandant au porteur de représenter le projet de façon beaucoup plus structurée lors de la 2ème vague.

Le 4ème projet porte sur les effets de l'enseignement de l'anglais en maternelle et au cours préparatoire. Il a été vu par le conseil scientifique comme l'agrégation de 3 sous-projets avec une dimension temporelle plus large que l'année. Le conseil scientifique a donc demandé aux différents porteurs des sous-projets de le redimensionner pour tenir dans le temps imparti et de faire des liens entre ces 3 sous-projets. Le conseil scientifique ne s'est donc pas prononcé sur le financement.

Le dernier projet porte sur les pratiques innovantes dans l'évaluation des élèves, notamment sur l'intérêt d'avoir des classes sans notes avec 3 approches qui ont paru complémentaires au conseil scientifique :

- une approche socio-historique de ces politiques d'innovations en évaluation
- une approche plutôt didactique
- une approche psycho-sociale qui cherche à mesurer les effets de ces évaluations sans notes

Le conseil scientifique a retenu ce projet en demandant au porteur, Mme Sophie GENELOT, de repréciser l'enveloppe dédiée aux vacations. Ce projet serait financé à hauteur de 4 850 €.

Mme Dominique STOLTZ signale que là encore, le contexte dans lequel l'appel à projets s'est réalisé n'a pas été facile. Les critères ont été fixés alors que les dossiers étaient déjà transmis. Les porteurs ont disposé de très peu de temps pour réunir les équipes et revoir leur projet. De plus, si les critères déterminés sur la qualité scientifique, l'interdisciplinarité et les retombées scientifiques étaient pratiquement automatiques, celui de la faisabilité du projet l'était moins. Or, des projets sont rejetés sur la base de ce critère là, ce qui empêchera les équipes de travailler l'année prochaine. Pour éviter de les bloquer, le conseil scientifique pourrait peut être se positionner avant septembre.

Monsieur Olivier BOULIN s'interroge sur les effets financiers d'un BQR non utilisé d'ici la fin de l'année.

Mme Sophie MORLAIX souligne que la rapidité du lancement d'appel à projets est la conséquence d'un financement BQR se terminant fin 2014. Or, dernièrement, le service financier de l'université a proposé, à titre exceptionnel, de reporter l'enveloppe BQR sur 2015. Cette mesure permet à l'ESPE de proposer une deuxième phase d'appel à projets. A partir du moment où les précisions sont présentées en conseil d'école, il n'y a pas lieu de réunir le conseil scientifique.

Mme Nadine WARGNIER demande si les précisions à apporter au titre des vacations sont dues à une sous-estimation du montant qui pourrait alors être revu à la hausse.



Mme Sophie MORLAIX répond qu'il ne s'agit pas des montants mais plutôt d'un complément d'informations sur ce qu'elles recouvrent exactement.

Dans un souci d'égalité de traitement, Mme Nathalie CHARVY trouve difficile de juger de la validité de 2 projets en abandonnant 3 autres.

Mme Sophie MORLAIX rappelle que le conseil scientifique se prononce sur la validité des projets scientifiques, le conseil d'école sur les montants affectés. Pour Mme MORLAIX, la démarche la plus sereine consisterait à demander les précisions aux porteurs, représenter les projets en conseil d'école dans le mois de juin pour que les équipes se mettent à travailler dès septembre.

Mme Nadine WARGNIER trouve important pour les équipes d'avoir l'assurance que les projets engagés lors de la seconde vague bénéficieront d'un report sur 2015, sinon il ne leur resterait qu'un mois pour travailler avec leur budget.

Mme Annie VINTER indique que le montant peut être engagé avec l'ouverture d'une ligne report sur l'année 2015.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT pense que pour les deux projets plus ou moins formalisés, il n'y a pas d'inconvénient à donner un accord de principe sous réserve des compléments d'informations.

Mme Dominique STOLTZ pense que le conseil d'école doit se positionner pour accepter ces 2 projets dans l'enveloppe proposée puisque tous les documents ne sont pas à disposition. Pour les autres projets qui ne sont pas rejetés mais qui doivent être retravaillés, il serait intéressant que les équipes en soient informées.

Mme Lydie PFANDER-MENY répond qu'une communication va leur être faite en ce sens, leur indiquant que le projet n'est pas suffisamment affiné mais qu'un 2ème appel à projet va avoir lieu en septembre.

Mme Sophie MORLAIX indique qu'en septembre les critères auront été largement diffusés et que les personnes trouveront le temps pour se positionner. Le conseil scientifique pourrait alors se réunir très rapidement et les résultats validés par le conseil d'école juste après.

Mme Nathalie CHARVY s'interroge également sur le choix des représentants des laboratoires et leurs compétences, leur expérience ou leur intérêt dans le domaine de l'éducation.

Mme Sophie MORLAIX répond qu'elle a contacté les directeurs de laboratoire pouvant avoir des problématiques communes avec celles de l'EPSE. Elle leur a rappelé le rôle du conseil scientifique et demandé de désigner deux personnes intéressées par les problématiques d'éducation, formation, enseignement, culture.

M. Jean-François GIRET précise que l'évaluation de projets de recherche fait partie des missions des laboratoires et que le choix s'est porté sur les enseignants chercheurs qui travaillent sur l'éducation.

Mme Lydie PFANDER-MENY propose de voter l'approbation du plafond affecté aux 2 projets.



Le projet n° 2 - analyse des conceptions scientifiques des élèves pour un montant de 2 600 € - est mis au vote.

Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

- ➤ 1 (une) abstention
- > 25 (vingt-cinq) voix pour

Le projet n° 5 - les classes sans notes dont le montant est de 4 850 € - est mis au vote.

Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

- ➤ 1 (une) abstention
- > 25 (vingt-cinq) voix pour

Mme Dominique STOLTZ tient à souligner qu'il s'agit là d'un vote de confiance aux équipes parce que rien ne permet de se prononcer sur le plafond affecté aux projets.

Mme Lydie PFANDER-MENY fait remarquer que ces dossiers ont été analysés précédemment par le conseil scientifique.

Mme Dominique STOLTZ répond qu'à partir du moment où l'avis du conseil d'école est demandé, il faut être en mesure de le donner. A l'avenir, et surtout pour des questions qui relèvent des finances, il serait peut être bon de disposer de tous les éléments pour se prononcer.

Le conseil d'école approuve à la majorité des membres présents ou représentés, le plafond de 2 600 € pour le projet "Analyse des conceptions scientifiques des élèves" et 4 855 € pour le projet "Le cas des classes sans notes".

5 - Sortie d'inventaire matériel du site de Nevers

M. Jean-Denis DETRAIT propose une sortie d'inventaire pour différents matériels obsolètes du département MEEF – Site de Nevers.

Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

La sortie d'inventaire est approuvée à l'unanimité (vingt-six voix pour) des membres présents ou représentés conformément au document présenté en séance.

6 - Dispositif préparation concours

Mme Elsa LANG-RIPERT, Directrice du Département MEEF, présente le dispositif de préparation aux concours des 1er et 2nd degrés, à mettre en lien avec la réforme de l'organisation de la formation des enseignants. Elle précise qu'il a été débattu devant les instances de l'université et que ces formations se font à coût constant.



Ce double dispositif a été réfléchi en collaboration avec les responsables MEEF et UFR des masters pour le 2nd degré et avec la responsable de la formation du 1er degré et les responsables de sites pour le 1er degré. Il offre une formation non diplômante et permet aux étudiants inscrits de suivre les cours de M1 dédiés à la préparation des épreuves du concours. Le calendrier est identique à celui de l'année de M1 MEEF.

En ce qui concerne le public, il faut noter une légère différence entre le dispositif du 2nd et du 1er degré. Dans le 2nd degré, il est ouvert à d'autres étudiants que ceux issus du M1 MEEF alors que dans le 1er degré, il est réservé aux détenteurs d'un M1 MEEF 1er degré obtenu à l'ESPE de Bourgogne, et ce afin de ne pas faire exploser les groupes.

Pour 2015, une réflexion est menée sur des parcours de M2 adaptés. Il semble toutefois prématuré de les mettre en place dès la rentrée prochaine dans la mesure où le ministère n'a pas d'information sur les stages proposés aux M2 qui auraient échoués au concours.

Le parcours étudiant du Master MEEF est présenté :

Parcours étudiant MEEF:

- Un étudiant M1 MEEF qui réussit le concours est admis en M2 MEEF avec stage en alternance.

S'il échoue:

- soit il va en M2 MEEF avec un stage de pratiques professionnelles pour suivre et terminer ce Master.
- soit il retourne dans le dispositif prépa concours,
- soit il s'oriente vers d'autres masters IUP et Sciences de l'Education par exemple puisque l'ESPE en offre la possibilité - sous réserve que les dossiers répondent aux critères de sélection. Chaque étudiant qui échouerait au concours a la possibilité d'exposer son projet, lors d'un entretien avec le responsable de Master, qui peut l'aider dans le choix de son orientation.

Parcours étudiant hors MEEF:

- S'il réussit le concours, il est admis en M2 MEEF.
- S'il échoue il peut retourner dans le dispositif prépa concours (uniquement pour le 2nd degré).

Pour le parcours étudiant hors MEEF du second degré, en cas d'échec au concours, M. Clément LEGROS s'interroge sur l'admission en M2 qui devrait être de droit. Se pose également le problème des étudiants boursiers qui échoueraient 2 fois au concours. S'ils n'ont pas accès au M2, ils ne peuvent plus être financés.

Mme Lydie PFANDER-MENY indique que le niveau de sélection s'opère en fin de M1.

Mme Dominique STOLTZ fait remarquer que l'échec au concours ne devrait pas être un critère de sélection pour l'entrée en M2.

M. François CREUZET comprend que le passage en M2 n'est pas de droit, même si ça se pratique de manière tacite dans le 1er degré. Il suffirait simplement de rappeler aux UFR que la réussite au concours ne doit pas être un critère de sélection pour le passage en M2. D'autre part, en ce qui concerne le 1er degré, il se dit inquiet par rapport aux M1 autres que MEEF qui ne pourront pas être intégrés à la prépa concours.



Ces étudiants vont s'inscrire en M1 1er degré et vont suivre uniquement les modules utiles pour la préparation au concours puisqu'ils ne chercheront pas à valider ce master. Ce qui revient à faire une prépa concours en étant inscrits dans le M1 traditionnel. Les enseignants vont alors se retrouver face à des classes à moitié vides.

Mme Nadine WARGNIER exprime sa surprise en constatant que la base de référence est un M2+ avec lequel il est fait un parallèle. Or, ce dispositif tel qu'il est présenté n'a rien à voir avec un M2 + qui était un dispositif de concours avec des cours spécifiques dédiés aux étudiants qui se consacraient à l'obtention du concours. Ce qui est proposé ici, c'est tout simplement un redoublement sans évaluation. En M1, les disciplines ne sont pas abordées par rapport aux épreuves du concours mais de manière large. Les étudiants vont venir à la carte pour le même tarif sans pouvoir réellement se préparer aux épreuves du concours. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif nouveau.

Mme Lydie PFANDER-MENY précise qu'il n'a pas été présenté comme tel.

Mme Nadine WARGNIER répète qu'il ne peut pas prendre le nom de préparation au concours. Il s'agit tout au plus de modules choisis dans le cadre général du M1 et ce M1 n'est pas du tout consacré à un public qui doit compléter ces acquis.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle qu'il s'agit d'une solution transitoire.

M. François CREUZET souligne l'intérêt pour les étudiants boursiers de créer un emploi du temps et une maquette bien spécifique, sinon ils ne pourront pas choisir les cours à la carte sous peine d'être considérés comme absents dans les autres cours.

Le deuxième point sur lequel Mme Nadine WARGNIER voulait revenir c'est sur les recommandations émises récemment lors d'une réunion des recteurs. A la lecture de ce document, ce qui s'énonce c'est non pas une préparation au concours sans accès au M2 mais plutôt un M2 qui offre des parcours pour les alternants et qui intègre également des parcours spécifiques pour ceux qui n'ont pas eu le concours. Il y a un paragraphe qui parle de sécurisation des parcours étudiants en M2 pour ceux qui ont échoué au concours.

Mme Lydie PFANDER-MENY pense que l'idée est la prise en charge les étudiants qui ont échoué au concours.

Mme Nadine WARGNIER répond que ce qui est dit c'est qu'il n'est pas question pour les étudiants de réduire cette nouvelle année à un temps de préparation au concours, qu'il s'agit de leur offrir un réel parcours M2 en prenant acte de la nécessité de réussir le concours mais pas seulement. Donc, ce n'est pas du tout la voie choisie ici. L'interrogation, c'est qu'est-ce qu'il en est de ceux qui ne choisiraient pas cela.

Mme Elsa LANG RIPERT précise que laisser passer en M2 MEEF des étudiants qui ont échoué au concours est risqué puisqu'à l'heure actuelle il est impossible de définir le type de stage dont ils pourraient bénéficier en 2015. Pour les M1 qui ont échoué au concours cette année, qui passerait en M2 MEEF avec un parcours adapté au concours et qui obtiendraient le concours, il est impossible de définir quel statut ils auraient à la rentrée 2015.

Mme Dominique STOLTZ répond que les M2 qui ont obtenu le concours seront stagiaires à temps plein sur le terrain. Si ce sont les coûts qui conduisent à empêcher les possibles M2 d'avoir une aide pour passer le concours, chacun comprendra sa préférence.



Mme Nathalie CHARVY voit un paradoxe. En partant de l'hypothèse de 20 Masters en M1 et 14 Masters M+ les effectifs sont presque doublés, les formateurs ont alors une charge de travail beaucoup plus importante. Les droits d'inscription sont de 254 €, en même temps il faut travailler à coût constant. Les personnels ne sont donc pas très bien traités.

Mme Lydie PFANDER-MENY propose d'arrêter le débat. Pour le moment, il s'agit d'une phase transitoire et un autre dispositif sera présenté à la fin de l'année prochaine. Ce dispositif offre la possibilité aux étudiants qui ont échoué de refaire une préparation au concours ou de passer en M2. Ce dispositif a été présenté pour information puisqu'il a été débattu devant les instances de l'Université. Il n'y a donc pas de vote.

Mme Dominique STOLTZ pense que ce devrait être le rôle du conseil de perfectionnement que d'émettre des recommandations soumises ensuite au Conseil d'Ecole. Là il n'y a ni l'un ni l'autre, c'est un peu étonnant.

Mme Sophie MORLAIX indique que ces préparations au concours concernent les masters MEEF 2nd degré gérés par les UFR. Ce dispositif a donc été vu avec les UFR et passé devant les instances de l'Ub.

Mme Nadine WARGNIER fait remarquer que le Conseil d'Ecole est au moins concerné par le 1^{er} degré.

Mme Dominique STOLTZ signale que présenter devant les instances de l'université sans passer devant le conseil d'école de l'ESPE c'est aussi interrogateur.

Mme Lydie PFANDER-MENY pense qu'une des vertus de la démocratie c'est d'abord la qualité de l'échange et l'enrichissement. Tout ne donne pas obligatoirement lieu à un vote. Néanmoins, puisque le dispositif préparation au concours pour le 1^{er} degré n'est pas passé par les instances universitaires, il peut être mis au vote.

Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

Absentions: 6

Mme Dominique STOLTZ intervient pour une explication de vote :

"On s'abstient parce qu'on est pas sûr que ce soit la meilleure solution pour les étudiants. On ne veut pas refuser parce que finalement on offre quelque chose à des étudiants mais le fond ça serait quand même de refuser parce que la réalité c'est que ce sont les coûts qui vont guider la possibilité pour les étudiants et de réussir leur master et de réussir le concours".

Mme Nadine WARGNIER ajoute "qu'il faut peut être aussi penser que l'abstention ne renvoie pas forcément à la décision prise en équipe de direction. Le contexte et les difficultés à choisir des voies sont connus. Une abstention c'est dire non mais c'est aussi dire le contexte de la réforme. On ne peut pas non plus faire travailler les équipes dans ce contexte là".



7 - Renouvellement convention Volgograd

Ce dossier est présenté par M. Arnaud DEMONFAUCON, formateur d'EPS à l'ESPE et correspondant auprès du chargé de mission relations internationales – Département MEEF.

Cette convention relative à un partenariat avec l'université socio pédagogique de Volgograd existe depuis 2003. Initialement conçue pour de futurs enseignants d'anglais, tant en Russie qu'en France, elle a évolué en 2010 et s'adresse désormais à de futurs professeurs des écoles. 15 étudiants français et 19 étudiants russes étaient concernés en 2010.

D'un point de vue pratique, les étudiants français sont reçus par les familles des correspondants russes et vice-versa. Les correspondants russes, bilingues, se destinent à être professeur du 1^{er} ou du 2nd degré. Ils accompagnent les étudiants français dans les différentes structures scolaires (écoles primaires, lycées, université) et leur traduisent les cours.

Les enjeux sont multiples. Pour les étudiants, connaissance des différents systèmes éducatifs, analyse de pratiques pour les français, amélioration des compétences linguistiques, inscriptions dans des universités françaises pour les russes. Pour les institutions, développement d'écoles bilingues à Volgograd, partenariat entre des écoles russes et des écoles de la région bourgogne, partenariats entre l'université de Dijon et l'université d'état de Volgograd. Cette convention permet également de légitimer l'implication de tous les acteurs, non seulement les universités mais également l'ambassade de France, l'ambassade russe et d'affirmer le jumelage des villes de Dijon et de Volgograd. L'an dernier, l'ESPE a reçu la délégation de Volgograd avec des professeurs de la chaire de France et l'université socio-pédagogique.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS remercie M. DEMONFAUCON pour cette présentation et voudrait connaître le nombre de ECTS affecté à ce stage d'observation. D'autre part, elle aimerait savoir si une grille d'analyse des pratiques y est associée. Enfin, dans le cadre de la validation, qu'elle est la part de ce qui relève de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale.

M. Arnaud DEMONFAUCON précise que ce stage, basé sur le volontariat, se déroule pendant les vacances scolaires et ne remplace pas le stage français. Les étudiants n'ont donc pas à présenter d'évaluation et il n'y a pas de crédits alloués. Actuellement, seule la présentation de l'analyse des pratiques valide leur observation.

M. Frédéric DEBEAUFORT fait remarquer qu'il faut être très vigilant sur la notion de stage qui doit être intégrée dans le cursus du diplôme et doit faire obligatoirement l'objet d'une évaluation. Dans ce cas précis, il vaudrait mieux parler d'échanges ou même de voyage d'études qui est peut être plus valorisant.

Mme Sonja DENOT LEDUNOIS demande si l'ESPE envisage de faire une convention cadre, plutôt qu'une convention ciblée avec un établissement.

Mme Lydie PFENDER-MENY indique qu'il peut y avoir une modélisation des conventions, mais que juridiguement il faut passer autant de conventions que de destinations.

Mme Dominique STOLTZ remarque, qu'encore une fois en tant que membre de ce conseil d'école, ne pas disposer de la convention, ne pas l'avoir lue, ne facilite pas l'analyse.



Elle se dit favorable au principe d'échanges et voudrait savoir si cette convention prévoit un volet budgétaire pour la prise en charge des billets d'avion, de l'hébergement, des repas, du déplacement des formateurs.

M. Arnaud DEMONFAUCON répond que la convention stipule que la prise en charge est assurée par l'université. Or, comme les étudiants sont hébergés dans les familles, c'est finalement elles qui en supportent la charge financière. Jusqu'à présent, les étudiants bénéficiaient d'une bourse de mobilité qui leur permettait d'être rémunérés en partie pour leur voyage mais elle n'est pas indiquée dans la convention.

Mme Dominique STOLTZ remarque qu'il est noté dans l'article 5 : "chaque institution prend en charge l'hébergement et les repas des étudiants".

M. Arnaud DEMONFAUCON indique que lorsque la convention a été rédigée, il s'agissait d'un échange en commun accord.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS précise que le programme et le calendrier doivent obligatoirement être annexés à la convention puisqu'ils sont mentionnés dans l'article 3.

Mme Lydie PFENDER-MENY fait remarquer que cette convention est une reconduction d'un document ancien qui n'a pas été réexaminé et qui est imprécis. Les articles énonçant la notion de stage sont à remplacer par la notion " voyage d'études ", l'article 5 concernant les modalités d'hébergement est à revoir.

M. Frédéric DEBEAUFORT ajoute qu'il existe des conventions de partenariat hors stage. Pour disposer des différents modèles, il suffit de prendre contact avec le service des Relations Internationales. Il rappelle que cette convention devra obligatoirement passer par le service des Relations Internationales, puis en commission de la pédagogie puis en CEVU.

Mme Lydie PFENDER-MENY propose que cette convention soit réécrite suite aux remarques et qu'elle soit représentée au prochain Conseil d'Ecole.

8 - Adhésions individuelles à des associations professionnelles du département CIPE

M. Jean-Denis DETRAIT rappelle que ce point, évoqué lors du dernier Conseil d'Ecole, devait être précisé. D'après les informations communiquées par l'agence comptable de l'université, les adhésions à titre individuel, dès lors qu'elles concourent aux besoins du service, ne sont pas à soumettre au CA de l'université. Il n'y avait donc pas lieu de présenter cette proposition en CE. Pour une adhésion individuelle, la procédure est la suivante : la personne intéressée en fait la demande auprès du Directeur de Département qui donne ou non son accord. L'ESPE établit un bon de commande avec la mention "répond aux besoins du service". Le montant de l'adhésion individuelle sera alors imputé sur le budget du département demandeur.

9 - DOM 2014

Ce point aborde la campagne d'emplois pour la rentrée 2015.



Avant de travailler sur la rentrée 2015, M. Olivier BOULIN souhaite sensibiliser le conseil d'école sur la situation actuelle et rappelle qu'en septembre dernier, le Conseil d'Administration de l'université a voté le redéploiement de 4 postes BIATSS de l'ex IUFM vers d'autres composantes alors que l'ex IUFM avait demandé le maintien de publication de ces postes. Jusqu'à présent, il s'agissait de postes gelés. Or, aujourd'hui, un poste du département MEEF - site Nevers - disparait suite à un départ en retraite. En tant que représentant du personnel BIATSS, M. Olivier BOULIN est obligé de signaler que la situation se détériore, avec la perte de 20 % des postes du département MEEF – ex IUFM - en 4 ou 5 ans. Il faut absolument que l'université en tienne compte et faire évoluer les mentalités qui consistent à dire que le département MEEF est surdoté. Cette époque est révolue. A partir du moment où les postes disparaissent suite à des départs en retraite ou des demandes de mutation, de gros problèmes de fonctionnement vont forcément se poser. L'ESPE ne peut pas être à la fois constituée de 4 départements qui doivent être force d'avancement et de progrès et en même temps voir ses moyens en personnels administratifs et techniques s'amenuiser. Il faut signaler que la situation est critique et n'est plus supportable.

M. François CREUZET souligne que cette situation se ressent jusque dans la qualité de la formation et que la situation empire tant pour le personnel BIATSS que pour le personnel enseignant. Les étudiants ont demandé de rappeler au conseil d'école que les conditions d'enseignement sont en train de se dégrader, qu'il s'agit de la formation des futurs enseignants des 1er et 2nd degrés qui formeront, il ne faut pas l'oublier, les futurs citoyens de demain.

Mme Lydie PFENDER-MENY signale que les deux discours sont complémentaires et qu'elle a bien noté et senti les inquiétudes en terme de projection.

Mme Sophie MORLAIX indique que le tableau présente un rappel de la situation telle qu'elle existe en 2014 et la projection pour 2015.

M. Jean-Denis DETRAIT débute la présentation avec la campagne d'emplois du personnel administratif.

Départs à la retraite

- poste de la secrétaire du département sciences de l'éducation qui part en retraite au 01/04/2015. Ce poste sera publié pour la rentrée 2015.
- poste de M. MARTIN, ATEC Maintenance à Mâcon, actuellement en CLD jusqu'au 15/08/2014, et qui théoriquement devrait partir en retraite pour invalidité entre septembre et novembre 2014. Dans l'hypothèse d'une reconfiguration administrative concernant les fonctions de gestionnaire du site de Dijon, il sera demandé pour la rentrée 2015 la transformation de son poste en catégorie B BAP J pour la rentrée 2015.

Mme Nadine WARGNIER s'inquiète sur la perte de ce poste et s'interroge, de façon générale, sur le fonctionnement des services à l'issue de ces choix.

M. Jean-Denis DETRAIT explique qu'il s'agit d'un poste à mi-temps. M. MARTIN, absent depuis de nombreux mois, n'a jamais été remplacé. Il s'agit donc de l'opportunité de le transformer sans pénaliser outre mesure le site de Mâcon.

M. Olivier BOULIN fait remarquer qu'il ne faut pas oublier que même si le personnel s'efforce de pallier l'absence d'une personne afin que le service continue à fonctionner, ça ne veut pas dire pour autant que tout se déroule de façon satisfaisante.



D'autre part, il regrette qu'une réunion entre la commission BIATSS et la Direction n'ait pas été programmée avant la tenue de ce conseil d'école. Il convient que la commission n'était pas validée puisque le règlement intérieur n'était pas acté mais il constate qu'un conseil d'école restreint, dépendant également du règlement intérieur, s'est néanmoins réuni.

Mme Nathalie CHARVY signale que deux départs en retraite au département MEEF – Site Nevers – n'apparaissent pas dans le tableau. Il s'agit de Mme Catherine Garcia, secrétaire et M. Gérard CHEVRIER, agent de maintenance. A sa connaissance, rien n'est prévu pour leur remplacement.

M. Jean-Denis DETRAIT indique qu'il s'agit de départs en retraite pour la rentrée 2014 et non pas pour 2015. Concernant le remplacement de Mme GARCIA, le poste a été ouvert au concours. Ce poste sera pourvu par le lauréat du concours, à défaut par un contractuel. Pour M. CHEVRIER il y a 2 possibilités : la réintégration d'une personne en disponibilité à qui le poste a été proposé ou l'arrivée d'un contractuel, acté à partir du 1^{er} juin 2014.

Contractuels sur postes vacants

- Le poste "gestion des moyens d'enseignement" : ce poste est publié au concours interne pour 2014. S'il est pourvu, il n'aura donc plus lieu d'être proposé pour la rentrée 2015.
- Le poste "coordination 2nd degré" : la personne titulaire de ce poste est en décharge syndicale à 100 % et a demandé la reconduction de cette décharge Reconduction du contrat pour un an à la rentrée 2014 et vraisemblablement en 2015.
- Le poste "service formation 1^{er} degré" : pour la rentrée 2014 le contrat sera reconduit pour un an. En 2015, ce poste serait publié au concours Cat. C Administratif afin de poursuivre la politique de déprécarisation menée par l'université.

Mme Dominique STOLTZ demande en quoi consiste cette politique de déprécarisation.

- M. Jean-Denis DETRAIT explique qu'il s'agit de proposer aux contractuels répondant aux critères d'ancienneté des concours réservés ou postes réservés sans concours selon les circonstances et de devenir titulaire du poste. L'université propose au personnel des préparations aux concours.
- M. Olivier BOULIN fait remarquer qu'il peut y avoir un effet pervers qui consiste à ce que ces contractuels n'obtiennent pas l'ancienneté requise.
- M. François CREUZET indique que la loi prévoit la protection d'un poste pour une personne qui atteint 5 ans d'ancienneté pour lui faciliter la cédéisation.
- M. Jean-Denis DETRAIT signale que les contractuels ne sont pas cédéisés de façon automatique. La solution est donc de proposer ces postes au concours.
- Le poste "gestionnaire de site IUFM d'Auxerre" : suite à la démission de la précédente gestionnaire en janvier, un contractuel a été recruté jusqu'au 31/08/2014. Ce poste serait ouvert au concours pour la rentrée 2014 Cat. B SAENES.
- Le poste "gestion service financier". La reconduction du contrat jusqu'au 31/08/2015 est demandée. Ce poste serait ouvert au concours à la rentrée 2015.



Le cas de ce poste a déjà été évoqué le 13/05/2013 en conseil d'école. Il s'agit d'un poste de Catégorie A – ADENES, prêté à l'université. A la rentrée 2013, il a été transformé en ASI BAP J. Cette transformation est transparente pour le titulaire qui conserve le même indice de rémunération. Elle apporte cependant des interrogations quant à la possibilité de récupérer ce poste et à l'incertitude de pouvoir le conserver à la rentrée 2015. Le poste est actuellement occupé par un titulaire de l'université de Catégorie A.

M. Olivier BOULIN souligne que si le poste n'appartient plus au Département MEEF, il n'y aura pas de publication. Il désire d'ailleurs connaître la position de l'université sur le fait que l'ESPE ait un chef de service au service financier. Il rappelle que, dans les informations BIATSS de mars, il est noté qu'un poste ASI de catégorie A est créé à l'UFR Sciences et Vie de la Terre pour gérer son service financier. Le périmètre de l'ESPE, avec ses 8 bâtiments dans 5 villes et ses 4 départements, doit être au moins équivalent et les problématiques du service financier de l'ESPE sont au moins aussi compliquées que celles des Sciences et Vie de la Terre.

Mme Annie VINTER répond que cette UFR a une activité recherche avec de très gros laboratoires, donc de gros contrats et une grosse masse financière à gérer.

Pour M. Olivier BOULIN, il est plus compliqué de gérer 50 petits flux financiers qu'un gros. Son propos tend à signaler que dans un cas un poste est créé alors que le souhait de l'ESPE consiste uniquement à conserver ses postes.

Mme Annie VINTER indique que l'UFR SVTE n'a pas créé un poste. Il s'agit forcément d'un redéploiement ou d'une reprise de poste en échange de cette création de poste. De toute façon, Il ne s'agit ici que de propositions qui seront examinées en dialogue d'objectifs et de moyens.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que le service financier de l'ESPE est un service financier transversal qui chapeaute aujourd'hui les 4 départements et, dès la rentrée 2014, le laboratoire IREDU.

Mme Dominique STOTLZ rappelle que l'ESPE demande simplement que ce poste soit rendu puisqu'il s'agit d'un prêt.

- Le poste "commis de cuisine" dans le département MEEF Site Dijon : reconduction du contrat pour 2014 et 2015.
- Le poste "entretien/plonge" dans le département MEEF Site Dijon : la titulaire du poste est partie à l'IUT. Le poste a été proposé au mouvement interne et une titulaire voudrait se positionner dessus.
- Le poste "informatique" dans le département MEEF Site Nevers : il s'agit d'un service partagé 50 % site de Nevers et 50 % ISAT pour lequel la reconduction du contrat pour 2014 est demandée. Reste à savoir si, pour la rentrée 2015, ce poste deviendrait un poste site universitaire.
- M. Olivier BOULIN fait remarquer que dans les délibérations du 23/09/2013, il est indiqué "accord pour poste site". M. Olivier BOULIN explique qu'il n'y avait pas matière à occuper un informaticien à temps plein à Nevers. Comme l'ISAT était intéressé, ce poste a donc été partagé, initialement 50 50 puis 1/3 MEEF 2/3 ISAT. S'il s'agit d'un poste site, il ne doit plus être comptabilisé comme poste ESPE. La personne continue d'exercer ses fonctions au département MEEF mais ne dépend plus hiérarchiquement de l'ESPE.



- M. Jean-Denis DETRAIT indique qu'à l'heure actuelle il n'apparait pas comme tel dans les applications de postes personnels.
- Le poste "entretien" dans le département MEEF Site Nevers concours réservé pour la rentrée 2014.
- Le poste "maintenance" dans le département MEEF Site Chalon recrutement sans concours. Même interrogation que le poste "informaticien" de Nevers, à savoir s'il deviendrait un poste universitaire Chalon ou pas.

Besoins nouveaux

En ce qui concerne les besoins nouveaux, Mme Sophie MORLAIX indique qu'elle a demandé un poste d'IGR afin de renforcer le service innovation pédagogique de l'ESPE.

Ce poste, rattaché au CIPE, permettrait d'irriguer toute l'école en innovation pédagogique. En effet, dans le dossier d'accréditation présenté par l'ESPE, il est notamment question d'une politique volontariste en innovation pédagogique. Or, à l'heure actuelle, l'école n'a pas les moyens de la mettre en place par manque de personnel pour développer ces problématiques. L'élaboration du profil de poste est en cours. Ce recrutement permettrait de travailler sur les pratiques pédagogiques innovantes, en lien ou non avec le numérique, et plus particulièrement sur les problématiques propres aux 1^{er} et 2nd degrés puisqu'à l'heure actuelle il y a déjà un spécialiste de l'enseignement supérieur. Ce recrutement permettrait d'avoir un prisme sur l'ensemble des niveaux.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT précise qu'actuellement un poste d'IGR est occupé par un contractuel à Diderot et demande si ce recrutement concernerait un doctorant dans le domaine du numérique.

Mme Sophie MORLAIX répond qu'il s'agit du domaine de l'innovation pédagogique, c'est-à-dire qui porte sur les pratiques pédagogiques innovantes. Il ne faut donc pas limiter le poste au numérique ou au non numérique.

M. Jean-Denis DETRAIT signale que d'autres besoins nouveaux qui ne figurent pas dans le document transmis vont être abordés. En effet, il serait acté que l'ESPE gèrerait dès la rentrée prochaine les inscriptions pédagogiques des masters 2nd degré, ce qui représente 17 masters 1^{ère} année et 17 masters 2^{ème} année. Reste à définir avec la Direction Générale des Services qui des UFR ou de l'ESPE va devoir gérer la modélisation, les emplois du temps, l'organisation des examens, toute la partie résultats (délivrance des diplômes ...). Les suivis de stage, quant à eux, sont déjà gérés par l'ESPE par le biais du guichet unique. Dans l'hypothèse où ces charges seraient transférées à l'ESPE, un poste de Catégorie B et un de Catégorie C sont demandés.

Cas particulier

Il s'agit d'un informaticien rattaché administrativement à l'ESPE et fonctionnellement au pôle logistique UFR5. Cette personne gère tout le matériel informatique du bâtiment Chabot-Charny y compris Diderot. Or, un service informatique transversal, composé de 4 informaticiens, a été mis en place au 1er Janvier 2014. Il a en charge tous les matériels informatiques, les réseaux des 4 départements et, à la rentrée 2014, le laboratoire de l'IREDU.



Il est donc demandé que ce poste soit rattaché administrativement et fonctionnellement à l'ESPE à la rentrée 2014 pour abonder le service informatique transversal de l'ESPE et gérer la partie informatique dédiée de Diderot.

Mme Annie VINTER intervient pour informer les membres du conseil d'école qu'avant de clore sur les BIATSS, il faut procéder à un classement des besoins et récapitule les demandes. En terme de création, il y a donc 1 IGR – 1 catégorie B – 1 catégorie C et une demande de requalification d'un poste de catégorie C en B. Il faut donc prioriser ces 4 demandes qui sont des besoins nouveaux et qui représente un coût.

M. Jean-Denis DETRAIT signale que la création du poste d'IGR est demandée pour 2015 alors que la création des deux postes B et C et la requalification d'un poste en Catégorie B sont demandées dès la rentrée 2014.

Mme Annie VINTER précise que, si toutes les charges liées aux inscriptions pédagogiques sont confiées à l'ESPE et que l'analyse des moyens nécessaires est correcte, ce besoin devient pérenne. L'ESPE doit alors demander la création de 2 postes pour 2015. Pour la rentrée 2014, il faudra trouver une solution "rustine".

Mme Sophie MORLAIX signale que les informations sont incomplètes et ne permettent pas de faire un choix éclairé et demande si tous les besoins peuvent être classés prioritaires.

M. Jean-Denis DETRAIT s'interroge sur le devenir du prêt du poste de catégorie A qui a une influence sur la demande de transformation du poste de l'agent de maintenance de Mâcon.

Afin d'éclairer le débat, Mme Annie VINTER explique les différentes étapes constituant le dialogue d'objectifs et de moyens. Au mois de janvier-février a lieu le 1^{er} DOM pour lequel toutes les composantes doivent remonter leurs besoins. Entre le premier et le deuxième DOM, qui a lieu le 28 mai pour l'ESPE, les composantes ont charge à affiner leurs besoins, à les classer. En général, le Conseil d'Ecole de la composante se réunit juste avant le 2ème DOM pour avaliser les demandes. C'est donc le 2ème DOM qui détermine les choix finaux. L'ESPE a la possibilité d'exclure la requalification du classement et d'attribuer aux trois autres demandes une priorité 1. Ce sera alors l'université qui procèdera au choix.

M. Hervé DUCHENE pense que l'ESPE a tout intérêt à procéder au classement.

Le constat d'une régression de 20 % des postes administratifs et de nouvelles charges de travail amènent également Mme Nadine WARGNIER à demander un classement.

Mme Lydie PFANDER-MENY demande aux membres quelle décision ils souhaitent prendre, sachant que si toutes les demandes sont prioritaires, le choix sera fait au niveau de l'université. Elle conclut qu'il n'y a pas de priorité.

Mme Sophie MORLAIX présente les projections pour les enseignants et indique qu'il est fait état des premières propositions de janvier suite à la consultation des directeurs de département.

- ✓ Pour le département Diderot, gel du poste de Bruno SUCHOT qui est en détachement.
- ✓ Pour le Département Sciences de l'éducation :
- gel du poste de Mme BRUNBAUM qui est en détachement



- création ou dégel d'un support MCF (70^{ème} section – IREDU) à la rentrée 2015 pour la mise en place de la nouvelle licence en 3 ans

Mme Joëlle SOTTY signale qu'il s'agit de 2 actions différentes : soit c'est une création de poste soit il s'agit d'un poste existant dans le périmètre d'emplois de l'ESPE à publier avec ou sans requalification.

Mme Sophie MORLAIX indique que les deux possibilités sont envisageables mais que là aussi les informations manquent. C'est une licence école qui profitera à tous.

✓ Pour le département MEEF :

L'idée avait été de demander peu à peu un MCF dans chaque discipline. Il s'agit des premières discussions mais il faut rester très prudent avec les emplois de l'ESPE et demander le gel d'un certain nombre de poste compte tenu des nouvelles maquettes qui se mettent en place, du quota de professionnels à intégrer dans ces maquettes, des sous-services qui existent à l'heure actuelle.

- le poste de M. BARRAUD pourrait servir de support pour les AFA 2014-2015.
- le poste de M. PIARD pourrait être gelé
- le poste de M. CARRIERE : soit un PRCE soit transformation pour le poste d'IGR innovation pédagogique.
- le poste de M. Benoît URGELLI : publication du poste en changement de section pour avoir un support de poste MCF didactique des sciences plutôt orienté sur la physique
- le poste PRCE d'anglais d'Auxerre pourrait être gelé (recrutement infructueux sur 2014)
- le poste PRAG Lettres d'Auxerre pourrait être gelé (recrutement infructueux sur 2014)
- le poste de Mme BONNET : publication PRCE ou PRAG en maths pour la rentrée 2015
- le poste de M. TORSET avait été gelé. Serait éventuellement demandé une requalification 22ème section (Histoire) avec un adossement à Chevrier
- le poste de M. VALES : incertitude quant à sa réintégration dans l'équipe à la rentrée

La liste des postes d'enseignants réservés à l'affectation d'AFA pour 2014-2015 est détaillée sur le document mis à votre disposition.

Il n'y a donc qu'une seule demande de création de poste, celui de MCF et la création du poste d'IGR innovation pédagogique sur un éventuel support PRCE, mais à voir.

Mme Nadine WARGNIER signale que la lecture de ce document amène à se demander comment sont assurés les services anglais et lettres à Auxerre quand déjà par 2 fois, au moins pour l'anglais, les recrutements ont été infructueux.

Mme Sophie MORLAIX précise qu'elle faisait partie de la commission de recrutement et qu'elle s'est aperçue qu'il y avait très peu d'heures, voire pas d'heures du tout, à donner cette année aux candidats compte tenu des nouvelles maquettes.

Mme Nathalie CHARVY précise que ce sont des professeurs de Nevers qui assurent les cours pour 2/3 temps à Auxerre.

Mme Nadine WARGNIER demande si le dispositif de formateurs de site à site va être reconduit chaque année.



Mme Sophie MORLAIX pense qu'il faut prendre le temps de la réflexion pour voir comment rééquilibrer, compte tenu de la mise en place des M2 MEEF pour lesquels le volume horaire d'enseignement a encore diminué, aux professionnels à intégrer dans les maquettes, des collègues en sous-service.

Mme Nadine WARGNIER répond qu'il est difficile d'entendre le sous-service comme un élément qui caractérise le département MEEF. Certes, dans certains sites les enseignants sont peu nombreux mais pour pallier ce manque de recrutement les personnels font des déplacements, ce qui offre une certaine souplesse.

Mme Dominique STOLTZ intervient pour une explication de vote :

"Dans le cadre d'un débat autour de ce dialogue d'objectifs et de moyens, il y a nécessité d'avoir des orientations, des axes stratégiques d'un établissement un peu à long terme pour savoir s'il vaut mieux recruter un enseignant chercheur, s'il vaut mieux recruter un ingénieur de recherche, s'il vaut mieux recruter quelqu'un qui vient du second degré et qui est un spécialiste d'une discipline, s'il vaut mieux recruter parfois aussi un professeur des écoles donc quelqu'un qui viendrait, puisqu'on parle uniquement du département MEEF, du 1er degré. Il paraît important d'associer à des objectifs à long terme sur ce qu'on souhaite pour la formation dans le cadre du département MEEF et plus largement sur l'ESPE étant question du recrutement d'un poste de MCF en 70ème section. Ce serait bien qu'on ait ce type d'orientation avant de prendre position sur ce que vous nous proposez. Par ailleurs, je suis longtemps intervenue en tant que formatrice 1er degré pour dire qu'il y avait besoin dans les ESPE d'enseignants qui viennent du 1er degré pour travailler dans des équipes catégorielles. On a besoin de formateurs de terrain, c'est évident dans le 1er et 2nd degrés pour former des futurs enseignants mais formateur de terrain ça veut dire qu'ils restent sur leur poste Education Nationale et en contact avec le terrain. Mais on a aussi besoin d'enseignants qui viennent du second degré qui sont des spécialistes de la didactique de la discipline, de chercheurs qui viennent de différents champs de recherche, de différentes disciplines et aussi d'enseignants qui viennent du 1er degré. Et toutes ces questions là, elles devraient se débattre avant de décider par exemple si un poste de PRCE doit être transformé en poste d'ingénieur de recherche. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas voter en l'état ce type de propositions."

Mme Lydie PFANDER-MENY propose d'approuver ou non le cadre général qui vient d'être proposé, par rapport au tableau général et avec toutes les remarques qui ont été faites et tous les points de vue qui ont pu être exprimés.

Vote du conseil d'école (26 votants au moment du vote) :

- > 3 (trois) contre
- > 7 (sept) abstentions
- ➤ 16 (seize) voix pour

La proposition de campagne d'emplois des personnels BIATSS et enseignants pour la rentrée 2015 est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés, conformément au document présenté en séance.



10 - Questions diverses

M. François CREUZET demande si le Conseil d'Ecole a des informations sur l'avenir prochain des M2 reçus au concours et notamment s'il va y avoir une formation au sein de l'ESPE ou non.

Mme Elsa LANG RIPERT répond qu'ils seront affectés à temps complet en école, en collège ou en lycée. En fonction de l'obligation règlementaire de service, les services académiques, en lien avec l'offre de formation de l'ESPE, leur proposeront des modules de formation adaptés en tant que de besoin, en particulier pour les lauréats n'ayant pas bénéficié d'un contrat au cours de l'année 2013-2014.

M. François CREUZET demande si cela signifie que ceux qui n'en auraient pas eu seraient prioritaires.

M. Didier PERRAULT indique qu'un plan individuel de formation est proposé en fonction du parcours antérieur.

Mme Dominique STOLTZ signale à M. PERRAULT qu'il ne suffit pas d'accompagner, de suivre un stagiaire pour assurer sa formation.

M. François CREUZET tient à remercier le conseil d'école d'avoir pris en compte sa demande de ne pas planifier les séances, dans la mesure du possible, les vendredis.

La séance est levée à 13 H 20.

Pour le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE de Bourgogne, La présidente de séance,

Lydie PFANDER-MENY

23